

## Édito du 26 mai 2023

## Retraites, enfin un vote des député·es ?

Le 6 juin à l'appel de l'intersyndicale, nous serons tou·tes ensemble mobilisé·es contre la mesure des 64 ans en appui à la proposition de loi examinée le 8 juin à l'Assemblée nationale visant à abroger la loi récemment adoptée après le recours à l'article 49 alinéa 3. Pour la première fois, la chambre des député·es, émanation de la souveraineté nationale, pourrait mettre fin à cette mesure à la fois inefficace financièrement et injuste socialement. Ce, tout particulièrement pour les catégories populaires qui commencent leur vie active très tôt dans des conditions souvent difficiles, et avec une espérance de vie en bonne santé désormais réduite de deux ans.

Ce texte présenté le 8 juin prochain par le groupe Liot - Libertés indépendants outre-mer et territoire -, soutenu notamment par les oppositions et une partie des élus Les Républicains, a pour objet d'annuler le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

## Pour l'intersyndicale, la proposition de loi doit être soumise au vote des député-es.

La motion de censure, qui requérait une majorité absolue des député·es pour être adoptée, n'a été rejetée que de neuf voix, il y a quelques semaines.

Le vote de cette proposition de loi promet d'être plus serré que jamais.

Indépendamment des suites qui y seront données, en attente d'une lecture au Sénat, puis de la constitution d'une commission mixte paritaire, d'un recours au Conseil Constitutionnel, un vote favorable de l'Assemblée nationale à l'abrogation du texte constituerait un signal politique majeur. L'opinion publique, très majoritairement opposée à la loi, retiendrait que la retraite à 64 ans a été abrogée à l'Assemblée nationale.

Pour le Sgen-CFDT de l'étranger, une mobilisation massive est nécessaire le 6 juin afin d'inviter les député es encore dans l'hésitation à faire vivre la démocratie, et de mettre enfin en concordance le pays légal et le pays réel.